

VOTRE MODIFICATION ADMINISTRATIVE D'ADRESSE

Recto

Vous avez reçu le courrier de la Mairie qui vous invite à venir retirer votre plaque de numérotation, au moment convivial du samedi 13 mai 2023. Ce courrier vous communique aussi la formulation de votre adresse, suite à sa modification par l'arrêté du 28 mars 2023.

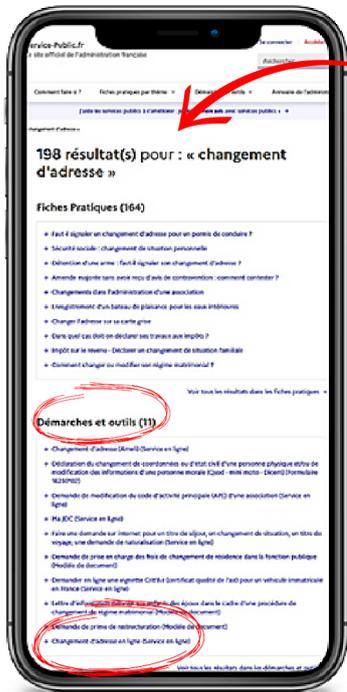
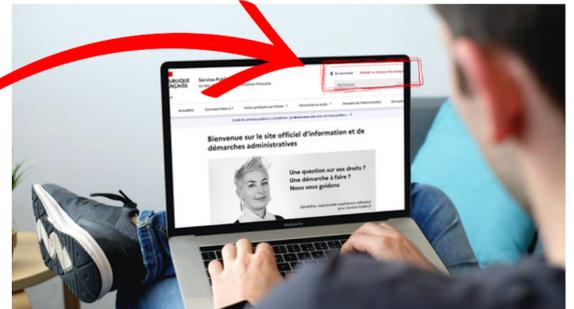
Vous pouvez donc dès maintenant procéder à la modification administrative de votre adresse.

Cette démarche peut se faire en ligne pour certains services et organismes (ce n'est pas le cas pour les banques et assurances), mais elle peut aussi se faire avec l'Espace France Services de Courpière qui a accepté de nous accompagner à cette occasion.

EN LIGNE

en se connectant à www.service-public.fr
sur votre ordinateur, votre smartphone ou votre tablette

1 - taper "**changement d'adresse**" dans la barre de recherche
(en haut à droite de votre écran)



2 - sur la page qui s'affiche ensuite, faire dérouler jusqu'à "**Démarches et outils**" puis cliquer sur "**Changement d'adresse en ligne (Service en ligne)**"

3 - sur la nouvelle page, lire attentivement quels organismes et services seront informés de cette modification, et s'assurer d'avoir certaines informations à portée de main. Vous aurez par exemple besoin de :

- votre adresse mail
- votre n° de sécurité sociale
- votre n° fiscal
- votre n° client EDF
- votre carte grise
- vos informations CAF, retraite

4 - cliquer sur "**Accéder à la démarche en ligne**" pour débuter la démarche de la modification de l'adresse



Cette opération est gratuite. Elle prend entre 10 et 15 minutes et peut se faire en plusieurs fois, car les informations entrées sont sauvegardées.

Une fois cette opération terminée, vous recevez une information par mail (du service des impôts, d'EDF) et une dizaine de jours plus tard, vous recevez par la poste le coupon à coller sur votre carte grise.

ATTENTION : Cette opération nécessite d'avoir une adresse mail. Si ce n'est pas le cas, tournez la page pour lire les informations au verso

VOTRE MODIFICATION ADMINISTRATIVE D'ADRESSE

verso

Vous avez reçu le courrier de la Mairie qui vous invite à venir retirer votre plaque de numérotation, au moment convivial du samedi 13 mai 2023. Ce courrier vous communique aussi la formulation de votre adresse, suite à sa modification par l'arrêté du 28 mars 2023.

Vous pouvez donc dès maintenant procéder à la modification administrative de votre adresse.

Cette démarche peut se faire en ligne, mais elle peut aussi se faire avec l'**Espace France Services de Courpière** qui a accepté de nous accompagner à cette occasion

AVEC FRANCE-SERVICES

Tout comme la démarche en ligne, effectuer la modification administrative d'adresse est gratuite. Elle demande de se munir des informations telles que :

- votre n° de sécurité sociale
- votre n° fiscal
- votre n° client EDF
- votre carte grise
- vos informations CAF, retraite

Parce que vous serez accompagnés par un agent de France Services, vous pourrez aussi vous munir de vos informations bancaires, de vos assurances et de tout autre organisme auquel vous pensez.

Comment faire ?

Appelez l'Espace France Services de Courpière au **04 15 80 00 12** et demandez **Mme Christelle Robin** pour prendre rendez-vous.

N'hésitez pas à la contacter en précisant que vous habitez Saint-Flour-L'Etang .

